

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SANTA-MARIA-POGGIO PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n° 6/2023 en date du 06/04/2023, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Santa-Maria-Poggio, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du **5 mai 2023 à 9h00** et se déroulera pendant **trente-trois (33) jours** consécutifs. Elle sera close le **6 juin 2023 à 17h00**.

Consultation du dossier et recueil des observations : le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Santa-Maria-Poggio
Port de Taverna, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO.
Tél : 04.95.38.50.44

Email : mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h 30/12h00 – 13 h 30/17 H 00

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Santa-Maria-Poggio.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Santa-Maria-Poggio, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4587>**

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables. Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante : **enquete-publique-4587@registre-dematerialise.fr**

Permanences du commissaire enquêteur : pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

- **Le 5 mai de 9h à 12h00 et de 14h à 17h ;**
- **Le 12 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;**
- **Le 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;**
- **Le 6 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (clôture d'enquête).**

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;
- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;
- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;
- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie